

Budget primitif 2022 de la Commune de Saint-Maur des Fossés

L'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Conformément aux dispositions de ce même CGCT, le budget doit être adopté au plus tard le 15 avril de l'année en cours. C'est ainsi que la ville a engagé son cycle budgétaire par la tenue du débat d'orientation budgétaire, lors du Conseil municipal du 10 février 2022.

Cette année, les travaux croisés de rapprochement des états du comptable (le Trésorier) et de l'ordonnateur (le Maire) ont permis d'arrêter le résultat d'exercice 2021 plus tôt que les années précédentes. C'est pourquoi, ce budget sera voté avec reprise anticipée du résultat de l'exercice antérieur, conformément à l'article L.2311-5 du CGCT.

Ce budget, comme le soulignait le rapport d'orientation budgétaire, intervient dans un contexte très particulier. En effet, deux années de crise sanitaire ont profondément affecté l'exercice du service public, et sans doute transformé certaines pratiques des usagers (mise en place du télétravail...). La situation économique dégradée par les suites de la crise sanitaire et par la crise ukrainienne aux conséquences imprévisibles fait craindre une aggravation du phénomène inflationniste. Celui-ci rend difficile la préparation budgétaire. Ce contexte contribue donc à complexifier un peu plus une équation de départ déjà difficile à résoudre mais que la ville avait pourtant réussi à maîtriser, par le biais notamment de mesures d'économie.

Pour rappel, la ville doit, en effet, faire face à un certain nombre de contraintes qu'elles soient historiques, internes et anciennes ou d'autres plus récentes et exogènes. Toutes ont conditionné la construction de l'exercice budgétaire 2022 :

- le poids de sa charge financière (intérêts + capital) qui représente à elle-seule plus que le poste «achats et charges externes», soit plus de 15% du budget de fonctionnement ;
- des prélèvements élevés, dont le FNGIR pour près de 15 millions € soit près de 10% du budget de fonctionnement à lui seul, auquel s'ajoutent la taxe SRU et le FPIC. Ces prélèvements représentent, en fonction des années, de 22 à 23 millions €, soit 13 à 14% du budget de de fonctionnement ;

- par ailleurs, la ville couvre une surface importante de 11 km² (6 000 habitants/km²). Ainsi, elle fait face à davantage de dépenses d'entretien que des communes de même strate mais plus densément peuplées sans pour autant avoir de recettes supplémentaires pour entretenir ses espaces verts, sa voirie, son éclairage public, etc...;
- des équipements publics de qualité, nombreux et rayonnants au-delà de Saint-Maur mais parfois vieillissants, comme le Théâtre, le CRR ou le CSB ;
- des politiques publiques très diversifiées garantissant l'attractivité de la commune dans une logique de proximité mais qui reposent sur une réelle modération tarifaire ;
- le désengagement financier de l'Etat observé depuis plusieurs années. Celui-ci a eu pour conséquence une baisse de plus de 67,43 % de la dotation globale de fonctionnement (dont la Dotation forfaitaire) ou de subventions telles que celle de la Direction Régionale des Affaires Culturelles versée pour le Conservatoire à Rayonnement Régional de 300 000€ désormais remplacée par des appels à projets ;

Différentes réformes imposées ont compliqué encore davantage l'exercice. Il en est ainsi de la création de la Métropole du Grand Paris et des Etablissements publics territoriaux. Loin de conduire aux économies d'échelle promises, cette réforme a engendré une complexité des écritures comptables entre les différentes entités, la perte de la recette fiscale économique et surtout de sa dynamique (perte estimée à plus de 2,5 millions depuis 2016) ainsi que la mise en place d'un prélèvement supplémentaire, le fonds de compensation des collectivités territoriales (FCCT) qui n'a cessé d'augmenter. Toute cette construction institutionnelle repose exclusivement sur une dynamique économique (CVAE ET CFE) garante de son fonctionnement puisque les reversements entre les acteurs permettaient de neutraliser pour les communes les effets du transfert de fiscalité. Malheureusement, la crise sanitaire a indéniablement impacté la bonne santé des entreprises, ce qui vient directement interroger sur la pérennité du financement de ces institutions et sur l'éventuelle sollicitation future des collectivités.

Plus récemment, la réforme de la Taxe d'habitation, outre l'aliénation d'une grande partie de son autonomie fiscale, a entraîné pour la ville une perte substantielle de recettes : plus d'1,8 million entre 2020 et 2021. Les modalités d'application du coefficient correcteur (COCO) ne semblent pas, en effet, couvrir intégralement les recettes initialement annoncées.

Enfin, la Loi de finances 2022 dispose d'une modification de la mécanique de péréquation puisqu'il est prévu l'intégration dans le mode de calcul des droits de mutation, très dynamiques pour la ville (6 à 7% des recettes de fonctionnement). La ville devrait donc être davantage pénalisée ces prochaines années par une telle disposition. Il est à craindre également un écrêtement supplémentaire de la DGF.

La ville va donc, compte tenu de ces différents éléments, devoir appréhender son avenir budgétaire avec réflexion, recul et inventivité renouvelée. Il va s'agir de déterminer, comme il a été évoqué pendant le débat d'orientation budgétaire, si les changements observés depuis la crise sanitaire et désormais avec la crise ukrainienne, sont seulement transitoires ou affecteront durablement le fonctionnement du modèle municipal, appelant ainsi des réformes plus structurelles.

Le budget 2022 peut être qualifié de budget de repositionnement. Il doit permettre à la ville de franchir une année compliquée et de préparer l'avenir. Les dépenses en fonctionnement et en investissement témoignent de cette ambition de ramener la ville vers la situation qui prédominait avant 2020, en dépit des nombreuses hausses prévues.

Malgré le contexte, il n'en demeure pas moins que ce budget devra permettre de reconduire un certain nombre de pratiques vertueuses, dont :

- ❖ **la poursuite du désendettement ;**
- ❖ **la persévérance dans la recherche d'économie pour un assainissement probant des finances ;**
- ❖ **la volonté de ne pas faire reposer sur les Saint-Mauriens l'envolée des prix, ni les conséquences de toutes les mesures imposées, grâce au maintien des taux d'imposition entre 2021 et 2022 ;**
- ❖ **la réaffirmation d'une politique ambitieuse d'investissement au travers d'une programmation dynamique et complète.**

Après reprise du résultat, le budget 2022 se décompose :

Sections	BP 2022
Fonctionnement	154 715 230,67
Investissement	58 949 178,79
Total du budget	213 664 409,46

La préparation du budget 2022 a été facilitée par les résultats d'exécution 2021 qui ont permis de dégager un excédent. Ce dernier permet d'amortir les conséquences de la crise.

Le résultat de l'exercice 2022 est de 24 645 269,79 € ventilés ainsi :

- en investissement : 15 726 422,12 €,
- en fonctionnement : 8 918 847,67 €.

I - Une section de fonctionnement sous pragmatisme et vigilance accrus

Section essentielle du budget d'une commune, la section de fonctionnement permet à la ville de mettre à disposition l'ensemble des politiques publiques offertes aux Saint-Mauriens et ainsi sert à couvrir :

- ✓ les achats et charges externes ;
- ✓ les dépenses de personnels ;
- ✓ les subventions ;
- ✓ les intérêts des emprunts ;
- ✓ les dépenses liées aux contingents (pompiers, FCCT) ;
- ✓ les différents prélèvements auxquelles la ville est exposée.

Les ressources mobilisables pour assurer ces dépenses sont principalement assurées par :

- ✓ la fiscalité ou les taxes affectées ;
- ✓ les produits des services rendus à la population (restauration municipale, accueils de loisirs, droits de voirie...) ;
- ✓ des attributions, de certains droits et subventions.

La bonne tenue de cette section est essentielle notamment puisqu'elle doit permettre de générer l'autofinancement destiné à financer les investissements de la ville.

En dépenses, les hypothèses de travail retenues lors du débat d'orientation budgétaire se sont confirmées, voire se sont dégradées en raison de la survenue de la crise ukrainienne. Ainsi, les prévisions d'inflation dépassent désormais les 4%. Il est même à craindre que les produits consommés par les services soient affectés par une hausse supérieure à ces 4 %. Or les produits concernés tels que les fluides, fournitures administratives, denrées

représentent plus de 40% de ses achats. L'impact sera donc indéniablement important, tant en fonctionnement qu'en investissement. Au-delà des surcoûts, il est à craindre des retards et des pénuries affectant la réalisation de certains projets. Si des hausses sont déjà connues et communiquées par certains fournisseurs (SIGEIF), d'autres nous seront très probablement transmises en cours d'exercice par les sociétés attributaires de marchés publics. Il conviendra d'être attentif à l'ampleur des variations de prix lesquelles pourraient justifier la mise en œuvre de clauses de sauvegarde et éventuellement du régime de l'imprévision.

Les enveloppes attribuées aux différents services prennent donc en compte les hausses d'ores et déjà connues (électricité, gaz, carburant, papier...). Les autres ont fait l'objet de projections.

Dépenses de fonctionnement		Recettes de fonctionnement	
Charges à caractère général	24 807 685	Atténuation de charges	1 786 560
Charges de personnel	68 585 930	Produits des services	11 855 200
Atténuation de produits	21 694 364	Impôts et taxes	114 695 584
Autre charges de gestion	11 698 670	Dotations et participations	13 302 464
Charges financières	9 000 300	Autres produits de gestion courante	843 700
Charges exceptionnelles	625 785	Produits financiers	2 403 325
		Produits exceptionnels	909 550

A- En recettes

De manière générale, les prévisions de recettes de fonctionnement sont en hausse. Elles passent de 142 588 395€ (en 2021) à 145 796 383€ (en 2022). Cette variation s'explique essentiellement par une hausse de recettes de fiscalité et d'un retour espéré à la normale

concernant le produit des services. Les inscriptions ont cependant été prudentes, le premier trimestre ayant encore été perturbé par la situation sanitaire et la persistance du télétravail impactant directement la fréquentation des services scolaires, périscolaires. La crise sanitaire a engendré des changements dans les habitudes des Saint-Mauriens. A titre d'illustration, le conservatoire à rayonnement régional a enregistré une baisse de fréquentation. Cette année 2022 devrait nous permettre d'avoir le recul suffisant pour déterminer si ces changements sont seulement transitoires ou plus durables, auquel cas, la ville devra à l'avenir recalibrer les moyens dévolus à certaines missions de service public. En conséquence, les recettes ont été estimées avec prudence.

Une reprise prudente des produits des services après la crise sanitaire :

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
10,15M	10,00M	9,22M	10,47M	10,22M	12,76M	8,56M	11,54M	11,85M

Concernant les droits de mutation, ils sont estimés à hauteur de l'exercice 2021 (soit 10 millions €). En matière fiscale, **la ville maintient ses taux d'imposition, au demeurant très modérés par rapport à l'ensemble des taux pratiqués dans le département.** La dynamique de l'urbanisme, avec la production de logements nouveaux, contribue également à générer de la recette fiscale supplémentaire. Il convient de trouver dans ce domaine le juste équilibre pour ne pas engendrer des dépenses et la nécessité d'équipements supplémentaires. Néanmoins, les exonérations foncières des bailleurs sociaux au sein du Quartier prioritaire sont maintenues pour leur permettre de conduire des actions « politique de la ville » (300 000€).

Le tableau suivant met en exergue le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties appliqués en 2021 du Val-de-Marne. Le taux appliqué à Saint-Maur est le 9^{eme} taux le plus bas du département. Ce taux et celui appliqué aux propriétés non bâties resteront inchangés en 2022.

A Saint-Maur, la taxe foncière est l'une des 10 plus faibles du Val-de-Marne :

	Communes	Taux TF 2021		Communes	Taux TF 2021
1	Ivry sur Seine	47,82%	25	Villiers sur Marne	35,25%
2	Gentilly	45,99%	26	Le Perreux sur Marne	35,08%
3	Bonneuil sur Marne	42,10%	27	Arcueil	34,70%
4	Créteil	41,29%	28	Boissy Saint Léger	34,64%
5	Joinville le Pont	40,67%	29	Cachan	34,44%
6	Choisy Le Roi	39,84%	30	Mandres les Roses	34,38%
7	Villeneuve le Roi	39,48%	31	Noiseau	34,15%
8	Ablon sur Seine	38,65%	32	Le Plessis Trévisé	33,97%
9	Villejuif	38,59%	33	Chennevières sur Marne	33,70%
10	Villecresnes	38,55%	34	Ormesson sur Marne	33,59%
11	Alfortville	37,57%	35	Vitry sur Seine	33,47%
12	La Queue en Brie	37,24%	36	Nogent sur Marne	33,47%
13	Fresnes	36,96%	37	Saint Mandé	32,55%
14	Le Kremlin Bicêtre	36,95%	38	Vincennes	32,43%
15	Limeil Brévannes	36,64%	39	Saint Maur des Fossés	31,29%
16	Fontenay-sous-Bois	36,61%	40	Périgny sur Yerres	31,25%
17	Valenton	36,35%	41	Saint Maurice	31,20%
18	L'Hay les Roses	36,27%	42	Santeny	29,92%
19	Villeneuve Saint Georges	36,09%	43	Charenton le Pont	29,19%
20	Sucy en Brie	36,08%	44	Chevilly Larue	29,00%
21	Champigny sur Marne	35,91%	45	Maisons-Alfort	27,52%
22	Marolles en Brie	35,57%	46	Thiais	26,75%
23	Bry sur Marne	35,50%	47	Rungis	21,85%
24	Orly	35,39%			

L'attribution de compensation métropolitaine reste figée pour cette année encore au niveau de 2016 (un peu plus de 18 millions€). Il reste à espérer qu'elle sera garantie sur les exercices suivants, sous peine de menacer fortement la pérennité de la situation financière de la ville.

Les recettes issues de la contractualisation avec la CAF (Contrat Enfance Jeunesse) sont liées au rythme de consommation des prestations des familles (périscolaire-petite-enfance). Il reste donc quelques incertitudes mais elles devraient être supérieures à l'exercice précédent dans un contexte de fin de crise sanitaire.

Enfin, différentes petites subventions liées à des politiques spécifiques, dont la politique de la ville, sécurité au travers du Fond interministériel de prévention de la délinquance ou l'enseignement artistique, viennent abonder les crédits, sans jamais couvrir les dépenses engagées par la commune pour l'exécution de ces politiques publiques.

B- En dépenses

Certaines dépenses diminuent :

- ✓ les intérêts de la dette baissent de 548 700 €, conformément aux prévisions et grâce à la politique de désendettement engagée par la ville ;
- ✓ la taxe SRU a été notifiée à 6 695 179,30 € comme l'année passée. Sur ce prélèvement SRU, la ville a fini de rembourser à l'Etat le dégrèvement dont elle avait pu bénéficier suite à une opération qui n'avait finalement pas abouti et a déduit en 2022 le versement des subventions d'équipement accordées en 2020. Entre 2014 et 2022, la taxe a été multipliée par 5.

Une taxe SRU multipliée par 5 depuis 2014 :

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
1,33M	4,26M	4,25M	5,19M	6,37M	6,33M	6,43M	6,65M	6,69M

D'autres dépenses augmentent pour répondre aux circonstances économiques (fluides, fournitures...), pour mettre en œuvre des opérations nouvelles ou revenir à une situation normale.

Les charges à caractère général vont naturellement être impactées de manière importante comme en témoigne le tableau ci-dessous.

Un contexte de tensions économiques fortes ayant pour conséquence une augmentation prévisionnelle importante des charges à caractère général :

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
25,52M	24,17M	24,92M	18,75M	17,14M	17,63M	18,05M	19,41M	24,80M

Mais même dans ce contexte exceptionnel, la ville tient à pérenniser et à assumer pleinement la qualité des prestations de service public auquel les Saint-Mauriens sont habitués et notamment la qualité des prestations en faveur des familles au travers du continuum petite-enfance-scolaire-périscolaire, de la propreté et de la sécurité.

Hors contingents et prélèvements, la ventilation par chapitres conforte cette ambition. Les chapitres 921 (sécurité et salubrité publique), 922 (Enseignement-formation), 923 (culture), 924 (sport et jeunesse), 926 (famille) représentent toujours plus de 70% des dépenses de fonctionnement. En 2022, ces chapitres sont abondés par des moyens supplémentaires (près de + 5% en moyenne pour le scolaire, périscolaire, politique familiale). Ainsi, les moyens de la police municipale augmenteront quant à eux de 15% (2,486 à 2,857 millions€).

La municipalité entend, par ailleurs, conforter son attractivité en s'adaptant aux évolutions démographiques ou aux mutations socio-professionnelles. Ainsi, augmenteront sensiblement les crédits accordés :

- ✓ à l'action culturelle (+ 142 500€) pour l'organisation d'événements au sein de la Maison des arts et de la culture et dans les squares ;
- ✓ à la lecture publique pour renforcer le rayonnement de la médiathèque (+16%) ;
- ✓ à la politique en faveur des seniors de la ville. Celle-ci sera dynamisée par une augmentation des crédits de 4,27% et par l'ouverture de la maison des seniors ;
- ✓ à la politique familiale au travers de l'achat supplémentaire de berceaux dans la nouvelle crèche, au dernier trimestre 2022.

En dehors du retour progressif à une activité normale des services, la reprogrammation de quelques manifestations, dont le salon Saint-Maur En Poche, implique de réabonder certaines lignes budgétaires atténuées lors de l'exercice précédent. Par ailleurs, quelques

articles budgétaires vont évoluer en fonction des changements d’imputation comptable recommandés par le réseau de la DDFIP (ce sera le cas pour les lignes information-communication-publicité et fêtes et cérémonies).

En revanche, la ville va devoir assumer une hausse de ses charges de personnel. En effet, des mesures de revalorisation indiciaire de certaines catégories d’agents (+ 230 000€), le dégel du point d’indice à compter du 1^{er} juillet 2022 (si 1% : + 230 000€), l’organisation de 4 tours d’élections (+160 000 €) ainsi que les conséquences des promotions et avancements ou révisions de régimes indemnitaires vont conduire à l’inscription budgétaire de 68,5 millions €.

Une hausse prévisionnelle des charges de personnel compte tenu des nouvelles contraintes exogènes :

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
65,14M	67,84M	70,11M	68,68M	64,06M	62,87M	64,48M	66,49M	68,58M

En ce qui concerne le contingent incendie et le FCCT, dans l’attente de leurs notifications, ils ont été estimés en hausse et représentent une dépense obligatoire de plus de 4 millions d’euros.

La subvention accordée au Centre Communal d’Action Sociale sera plus importante en 2022 (1 194 000 €) pour permettre à celui-ci de faire face à un surcroît de demandes.

Les autres subventions aux associations devraient rester stables même si la ville demeure vigilante et prête à accompagner celles qui auraient à faire face à des difficultés temporaires. La ville inscrit également 90 000€ en admission en non-valeur pour répondre aux demandes du trésorier, chargé de lui soumettre les listes de créances qu’il ne peut plus recouvrer.

Les efforts continus mis en œuvre par la collectivité depuis 2014 dans la gestion de son fonctionnement lui ont permis de dégager des marges de manœuvre et donc un autofinancement suffisant pour relancer un investissement dynamique tout en réduisant le recours à l’emprunt afin de garantir un désendettement probant. L’année budgétaire 2022 devra être une nouvelle fois l’occasion de concilier ces deux objectifs, même si l’exercice s’inscrit dans un contexte très contraint qui appelle encore plus de vigilance que les années précédentes.

II - Un budget d'investissement toujours dynamique

La section d'investissement couvre deux catégories principales de dépenses :

- ✓ le remboursement du capital de la dette d'une part ;
- ✓ les dépenses et subventions d'équipement d'autre part.

Les ressources qui permettent à la ville d'assumer ces deux catégories sont principalement :

- ✓ des recettes propres (certains droits automatiques) ;
- ✓ des emprunts éventuels ;
- ✓ les cessions : les négociations autour du projet de la RN406 et de Paul Meyer progressent favorablement. La poursuite de l'optimisation mobilière et de la récupération de biens sans maîtres devraient dégager des locaux transformables en logements. Il est à noter que cette politique active de cessions a permis, ces dernières années, de financer sans emprunts pour près de 60 millions de travaux, tout en rendant des volumes utiles au service public (campus rue André Bollier en 2022, nouvelle salle associative avenue Louis Blanc en 2023, maison des associations de 1500 mètres carrés avenue Lyautey en 2023-2024, avec un parking souterrain intégré...) ;
- ✓ certaines subventions fléchées : en 2022, la ville poursuivra ses demandes de subventions et entend recouvrir des subventions notifiées, certains chantiers étant achevés (5,5 millions collectés auprès des Conseils régional d'Ile-de-France, dont le bouclier de sécurité, départemental pour le CS Gilbert Noël, la MGP au travers du Fond d'Investissement Métropolitain et pour les travaux de la passerelle de La Pie, l'EPT 11 et naturellement la Dotation de soutien à l'investissement local-Plan de relance pour les travaux de performance énergétique ainsi que les jardins partagés, ainsi que différents appels à projets autour des chantiers numériques) ;
- ✓ l'autofinancement dégagé par une gestion vertueuse de la section de fonctionnement.

Cette section d'investissement va donc s'équilibrer à 58 949 178,79€ et permettra de poursuivre une politique active d'équipements tout en garantissant un profil d'extinction de dette maîtrisé.

Dépenses d'investissement		Recettes d'investissement	
Emprunts et dettes	14 368 510	Dotations, fonds divers	6 700 000
Immobilisations incorporelles	2 437 085	Subventions	5 144 310
Subventions d'équipement	1 178 553	Emprunts et dettes	5 017 250
Immobilisations corporelles	27 676 904	Immobilisations en cours	400 000
Immobilisations en cours	7 164 894	Produits des cessions	7 600 000

A. La poursuite de la politique de désendettement

Le contexte international actuel justifie plus que jamais la nécessité de la sécurisation de la dette que la ville avait fait le choix d'opérer en 2016. C'est pourquoi, la ville a abordé la crise actuelle sans conséquences significatives, contrairement à l'épisode de changement de parité monétaire qui a coûté en janvier 2015 près de + 1,5 millions € de dépenses supplémentaires. Parallèlement, elle s'est engagée depuis 2014 dans une politique de désendettement. Rompant un cycle de près de 15 ans, la ville a, à partir de 2014, tous les ans remboursé davantage qu'elle ne levait d'emprunts nouveaux. Cette politique est devenue très visible depuis trois ans avec un remboursement net et intégral du capital sans emprunts nouveaux. Depuis 2019, ce sont 14 millions d'euros qui sont ainsi remboursés tous les ans, et même davantage de manière anticipée lorsque sa situation le permet comme ça a pu être le cas en 2019.

Malgré les opérations de désensibilisation, financées par le fonds de soutien, qui ont transformé des intérêts dus en capital et la réintégration des emprunts de l'ancien budget annexe des parcs de stationnement, l'infléchissement de la courbe emprunté est net et incontestable. Cette année encore, la ville va inscrire par prudence 5 millions € qu'elle espère cependant ne pas mobiliser. Cette inscription de prudence reste bien en deçà des 14 millions € remboursés.

Ce choix difficile n'a été rendu possible que par une maîtrise des dépenses de fonctionnement, dont la visibilité a été parfois rendue complexe par la hausse de

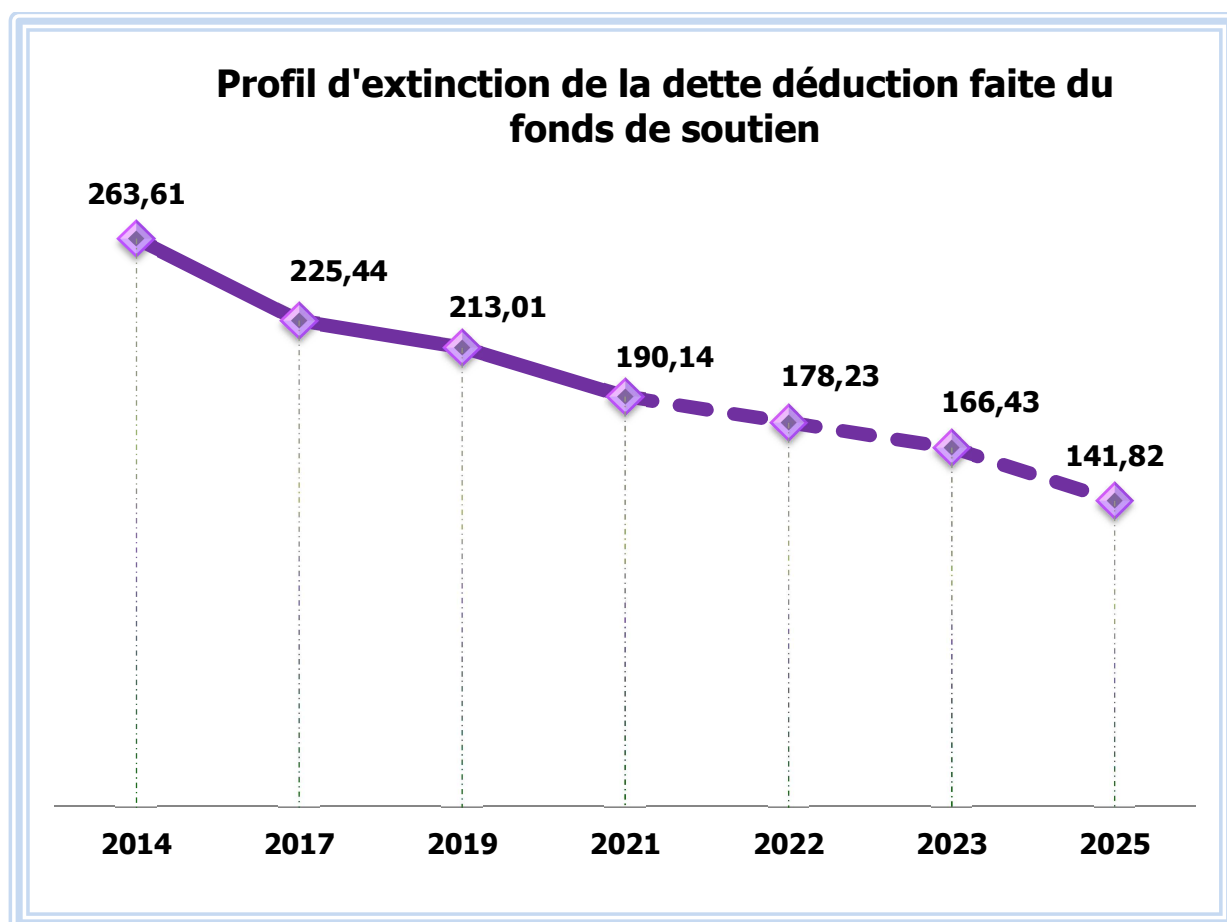
prélèvements extérieurs. Les excédents dégagés témoignent de la réussite de ce contrôle interne.

Un objectif de désendettement honoré

Depuis 2014, la ville a investi sans jamais emprunter plus que ce qu'elle ne remboursait. Elle a en effet remboursé, entre 2014 et 2022, 117 618 930,97 € alors qu'elle n'a levé que 47,75 millions sur cette même période. Elle est ainsi passée d'un capital restant dû de 263,61 millions en 2014 à 178,23 millions déduction faite du fonds de soutien fin 2022 pour pouvoir satisfaire fin 2025 à un objectif de 150 millions. **Ce faisant, la ville a quitté le podium des villes les plus endettées de France passant d'une dette par habitant de 3 538 €, hors fonds de soutien, en 2016 à 3 092 €, hors fonds de soutien ou un peu plus de 2 500 € avec l'aide du fonds de soutien en 2021. La ville passe ainsi du rang de 297 national à 492 en 2020.**

<i>DETTE EN € PAR HABITANTS DE 2016 A 2020 SANS DEDUCTION DU FONDS DE SOUTIEN</i>		
ANNEE	MONTANT EN €	RANG
2016	3 538	297
2017	3 478	332
2018	3 365	387
2019	3 273	436
2020	3 092	492

****source du Journal du Net nombre de communes : 34 958***



La dette passera sous la barre symbolique des 150 millions d'ici 2025 comme la ville s'y était engagée.

Capital remboursé chaque année								
2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
10,24M	10,47M	10,73M	11,92M	12,68M	19,46M	13,74M	14,01M	14,35M

Sources : comptes administratifs, CA 2021 provisoire et BP 2022.

**en 2019, remboursement de l'emprunt du Crédit Mutuel soit 5 940 460€.*

L'objectif visé est ainsi de réduire à terme le poids de la charge financière et de dégager, de facto, une latitude de choix en allégeant les contraintes et en assurant ainsi aux générations futures une situation financière plus saine.

B. Une politique d'équipement active couvrant particulièrement les bâtiments et l'espace public

La ville a hérité d'un maillage important d'équipements de haute-tenue, prisés des Saint-Mauriens et parfois d'usagers venus du département, voire de plus loin comme pour plusieurs disciplines sportives (plongeon, plongée, haltérophilie, escrime, escalade) ou pratiques culturelles (enseignement artistique au CRR).

Ces bâtiments n'ont pas toujours bénéficié de l'entretien nécessaire et sont parfois vieillissants. Certains équipements majeurs, comme le CSB, le théâtre ou le Conservatoire ont plus d'une cinquantaine d'années. Depuis plusieurs années, la ville s'attache à assurer leur maintenance, leur entretien ou leur réhabilitation, tout en ayant réalisé par ailleurs des équipements neufs complets (Centre sportif Gilbert Noël, réfectoire des Tilleuls, extension de plusieurs écoles).

Cette année encore, la ville veut concilier réhabilitation et livraison d'équipements nouveaux permettant d'élargir l'offre de services.

Cette ambition est consacrée par l'ouverture au deuxième semestre de la Maison des seniors (1 850 000€ de travaux), au sein du Jardin des facultés, et du Campus/Maison des étudiants (810 000€ de travaux) dans l'emprise de l'ancienne maison de quartier de Saint-Maur Créteil. La ville poursuivra également plusieurs investissements majeurs avec :

- ✓ la poursuite des travaux engagés de l'école du Centre (2 840 000€ cette année) ;
- ✓ l'achèvement du chantier de Saint-Nicolas (600 000€), qui témoigne de l'attention portée à l'entretien du patrimoine historique ;
- ✓ dans le domaine culturel, des crédits sont ouverts pour engager d'importants travaux de réhabilitation au Conservatoire à rayonnement régional (travaux d'électricité cette année pour 340 000€), pour engager la rénovation de la Maison des arts-villa Médicis (119 000€) et enfin assurer l'entretien de certains sites, dont le théâtre avec le changement du bois de la scène du Théâtre ou la rénovation des loges (267 000€) ou des reprises ponctuelles telles qu'au service des archives (55 000€), ou 17 000€ engagés dans les locaux des Ateliers d'art...) ;
- ✓ le monde sportif continuera d'être soutenu sur ces deux prochains exercices avec la reconstruction de la salle Verte du stade Chéron (études inscrites cette année) ou par l'extension de la salle Paté, du changement de sol pour la salle de volley (250 000€), de l'ébauche du projet de transformation du stade Paul Meyer

(200 000€) ou de la création d'un nouveau local associatif rue de l'entreprise (400 000€) ;

- ✓ dans le domaine de la petite enfance, la ville va engager 1 130 000€ pour le lancement d'une importante opération de rénovation de la crèche Papillon et le remplacement de la muti accueil La Parentèle (400 000€) ;
- ✓ enfin, près de 750 000€ sont prévus pour des travaux de réhabilitation de toitures dans différents bâtiments de la ville afin d'améliorer leurs performances énergétiques et les conditions de travail des agents ;
- ✓ dans le même esprit, des travaux d'amélioration d'accueil des usagers ou utilisateurs sont envisagés : ainsi sont inscrits 220 000€ pour la réfection des sanitaires et des portes de l'école Diderot et pour la rénovation des appartements de l'Ecole Michelet, 49 400€ pour la cuisine centrale, 29 400€ pour la médiathèque, et enfin 20 000€ pour le guichet unique de l'hôtel de ville, et 5 000€ pour le poste de police municipal.

Ainsi en 2022, la ville propose l'inscription de plus de 16 millions € de crédits pour les bâtiments et équipements publics répartis de la manière suivante :

- ❖ Enseignement : 5 780 000€;
- ❖ Culture : 1 473 000€ ;
- ❖ Administration générale (Hôtel de ville, cimetières, police municipale...) : 1 794 000€ ;
- ❖ Sports et jeunesse : 2 230 000€ ;
- ❖ Famille, petite-enfance et seniors : 3 370 000€.

En 2022, la ville va investir plus de 6,1 millions d'euros dans l'espace public avec :

- ✓ La poursuite du programme de rénovation de l'éclairage, qui devrait permettre non plus de faire des économies mais de contenir le poids de la hausse des dépenses, engage la commune pour près de 1,98 millions € ;
- ✓ Dans le domaine des travaux de voirie, près de 4 millions sont inscrits, avec une enveloppe de 1,1 million pour la rénovation de la passerelle de La Pie, dont les travaux sont programmés au second semestre (consultation de marché public en cours). Les travaux de voirie programmés (rénovation de chaussée, travaux neufs) représentent près de 2,6 millions €.

La gestion des espaces verts couvre les deux sections budgétaires. En investissement, il s'agit de rénovations de squares et de plantations ou replantations d'arbres, ainsi que l'achat de matériels adaptés (souffleuses, tondeuses, etc...) pour un montant 707 700 €.

Plus de 500 000€ sont prévus pour le service du développement durable afin d'effectuer les travaux des jardins partagés prévus au sein de la Maison de la nature, acheter du matériel de broyage utile aux Saint-Mauriens et au service des espaces verts, ainsi que de l'équipement destiné aux mobilités douces (pompes...), à la mise en œuvre d'animation dans les squares et des moyens pour renforcer l'attractivité du jardin pédagogique.

L'année 2022 marquera la première étape de la transformation de l'ancienne usine de l'eau puisque le budget intègre 800 000 € pour les opérations de démantèlement et de curage du bâtiment principal. Une fois, cette étape préalable franchie, la commune pourra engager les travaux afin d'en faire un lieu tourné autour de différentes fonctionnalités.

Poursuivant la transition de sa flotte de véhicules, il est proposé d'inscrire près de 500 000€ au garage municipal afin de remplacer des anciens véhicules utilitaires thermiques par des utilitaires électriques.

Par ailleurs, la ville va poursuivre sa transformation numérique en renouvelant ses outils informatiques et en poursuivant son programme de SIG et de mises à disposition des données en inscrivant un budget de 1,5 millions €. Ceci participera à l'amélioration des outils et de l'accueil réservé aux Saint-Mauriens.

Enfin, des crédits sont ouverts pour renouveler le mobilier et certains moyens de vidéo protection, remplacer certains matériels et acquérir des instruments de musique pour 121 500 €. Une attention particulière est portée au développement durable. Ainsi, le mobilier du campus sera composé de produits recyclés mais remis aux normes.

Avec les reports des opérations engagées en 2021 et pas encore achevées, cet effort d'équipement va atteindre près de 37 millions € en 2022, dont plus de 28 millions € votés en 2022. Ces dépenses combinent l'entretien des bâtiments et leur renouvellement. Elles permettront de faire face aux enjeux de notre temps en confortant la dynamique de protection des ressources et en permettant de garantir une vie de proximité en phase avec le renouvellement des usages personnels et professionnels (télétravail, consommation). Les priorités municipales demeurent :

- ✓ 6,320 millions € pour l'enseignement et la formation ;

- ✓ 2,798 millions € pour le sport et la jeunesse ;
- ✓ 9,403 millions € pour l'environnement, les aménagements et services urbains ;
- ✓ 1,826 million € pour la culture ;
- ✓ 3,557 millions € pour la petite-enfance ;
- ✓ 564 270 € pour la sécurité et la salubrité ;
- ✓ 3,342 millions € pour les usagers au travers des services généraux et l'administration publique.

La programmation en investissement en 2022 témoigne une nouvelle fois du degré d'ambition de la ville et de la volonté avec laquelle elle s'applique à honorer les engagements pris devant les Saint-Mauriens malgré deux années de crise sanitaire et dans un contexte économique contraint. Ce budget va permettre à la ville de reconduire des pratiques qui lui ont justement permis d'assainir sa situation financière et de pouvoir, aujourd'hui, être en capacité de surmonter les difficultés engendrées par deux années d'un fonctionnement perturbé, tout en garantissant aux Saint-Mauriens maintien d'un niveau stable d'imposition et modération de la politique tarifaire pratiquée. En 2022 plus que jamais la ville devra se montrer attentive à l'opportunité de la dépense, tant en fonctionnement qu'en investissement. Elle veillera également à poursuivre son désendettement, bien consciente qu'il s'agit là de la clé de voûte d'un assainissement probant et durable de sa situation financière. Un défi relevé depuis 2016 qui aura permis à la ville de recouvrer sa latitude d'action et la faculté de résilience dont elle fait preuve aujourd'hui au travers de son budget.

		Etat annuel des indemnités perçues par les élus siégeant au conseil municipal											
Année 2021													
Noms et Prénoms	Mode de calcul en fonction du terme de référence	Conseil Municipal Saint-Maur-des- Fossés (Brut en €)	Mode de calcul en fonction du terme de référence	Conseil de la Métropole du Grand Paris (Brut en €)	Mode de calcul en fonction du terme de référence	Conseil Territorial ParisEst Marne et Bois (Brut en €)	Mode de calcul en fonction du terme de référence	Conseil Régional (Brut en €)	Mode de calcul en fonction du terme de référence	Conseil Départemental (Brut en €)	Mode de calcul en fonction du terme de référence	SEDIF (Brut en €)	
BERRIOS SYLVAIN	Pour le Maire, 110 % *	59 041,08	Pour le Président, 116%	27 070,20	Pour le Président, 90%		Pour le président, 5 639,63€		Pour le président, 5 639,63€		Pour le président, 4,73 à 37,41%	8 727,84	
DRAI CAROLE	Pour les adjoints, 32,16 % *	17 261,52	Pour les Vice-Présidents, 58%	11 761,56	Pour les Vice- Présidents, 27,99%		Pour les Vice-Présidents, indemnité maximale d'un conseiller majorée de 40%		Pour les Vice-Présidents, indemnité maximale d'un conseiller majorée de 40%		Pour les Vice-Présidents, 1,89 à 18,70%		
DELECROIX PIERRE MICHEL	Pour les adjoints, 32,16 % *	17 261,52	Pour les conseillers métropolitains, 25,2%		Pour les conseillers de territoire, 4,25%	1983,60	Pour les membres d'une commission permanente, indemnité d'un conseiller majorée de 10%		Pour les membres d'une commission permanente, indemnité d'un conseiller majorée de 10%				
COULON LAURENCE	Pour les adjoints, 32,16 % *	17 261,52					Pour les conseillers régionaux, 40 à 70%		Pour les conseillers régionaux, 40 à 70%	40 811,48			
ROESCH GERMAIN	Pour les adjoints, 32,16 % *	17 261,52				1983,60				17 869,21			
CAMARA YASMINE	Pour les adjoints, 32,16 % *	17 261,52						35 938,08					
KOCHER JULIEN	Pour les adjoints, 32,16 % *	17 261,52											
LERAITRE HELENE	Pour les adjoints, 32,16 % *	17 261,52											
LAUNAY CEDRIC	Pour les adjoints, 32,16 % *	17 261,52											
SOULS DOMINIQUE	Pour les adjoints, 32,16 % *	17 261,52											
CIPRIANO PHILIPPE	Pour les adjoints, 32,16 % *	17 261,52											
CARPENTIER AGNES	Pour les adjoints, 32,16 % *	17 261,52				1983,60							
BRETON JEAN-MARC	Pour les conseillers municipaux, 10,80 % *	5 796,72				1983,60							
CAILLEREZ ADRIEN	Pour les conseillers municipaux, 10,80 % *	5 796,72				1983,60							
VISCARDI JACQUELINE	Pour les conseillers municipaux, 10,80 % *	5 796,72				1983,60							
GUILLARD PIERRE	Pour les conseillers municipaux, 10,80 % *	5 796,72				1983,60							
COHEN SKALLI MARION	Pour les conseillers municipaux, 10,80 % *	3 236,50											
LECUYER NADIA	Pour les conseillers municipaux, 10,80 % *	5 796,72				1983,60							
CHERIER GILLES	Pour les conseillers municipaux, 10,80 % *	3 236,50											
DEPICKERE MARIE-THERESE	Pour les conseillers municipaux, 10,80 % *	5 796,72											
COHEN MARC	Pour les conseillers municipaux, 10,80 % *	5 796,72											
VERNEAU BERNARD	Pour les conseillers municipaux, 10,80 % *	5 796,72											
RAFFARD FLORENTINE		0,00				1983,60							
PETTENI HENRI	Pour les conseillers municipaux, 10,80 % *	5 796,72											
VERCELLONI CECILE		0,00				1983,60							
FAURE TEO		0,00				1983,60							
	* Majoration de 15% des indemnités												
Terme de référence - indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique													